



## PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

La Préfète d'Eure-et-Loir,

### ARRÊTÉ

N° DDCSPP-LOG/HEB 2020-01-02

portant nomination des membres de la commission de médiation d'Eure-et-Loir

VU l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans sa rédaction issu de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale,

VU les articles R 441-13 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et portant création de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-106 en date du 4 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP),

SUR proposition de M. le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – La commission de médiation qui statuera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 est présidée par Anne-Marie BORDERON, en tant que personnalité qualifiée.

Elle est composée de 5 collèges :

#### 1° - Représentants de l'État ;

Titulaire : M. Thierry PLACE, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

Suppléant : M. Eric VEGAS DANGLA, Directeur-adjoint de la DDCSPP

Titulaire : M. Nicolas POETTE, Sous-directeur de la DDCSPP

Suppléant : Mme Blandine MORCET-LAMARCHE, Service Hébergement-Logement à la DDCSPP

Titulaire : Mme Charlotte JOLLY, Responsable du bureau ANRU, Direction départementale des territoires (DDT)

Suppléant : M. Loïc PERRE, Responsable du bureau Habitat, DDT

#### 2° - Représentants du département, des établissements publics de coopération intercommunale mentionné au vingt-troisième alinéa de l'article L. 441-1 et des communes ;

Titulaire : Mme Florence HENRI, Conseil Départemental

Suppléantes : Mmes Delphine BRETON et Françoise HAMELIN, Conseil Départemental

**3° - Représentants des organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un établissement ou d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale, œuvrant dans le département ;**

Titulaire : Mme Audrey EVAIN-ATTAL, Habitat Eurélien

Suppléant : *M. Jean-Charles SAVARD, Habitat Eurélien*

Titulaire : Mme Aurore CLAIN, cadre coordinatrice de l'association Accompagnement Lieux de Vie Entraide (ALVE)

Suppléants : *M. Xavier LAMBERT, cadre coordinateur et Mme Anne-Cécile BARRERE, Directrice, ALVE*

Titulaire : M. Jean LEGRAND, Président du CoATEL

Suppléant : *M. Yoan HUBERT, Directeur général du CoATEL*

**4° - Représentants des associations de locataires et des associations et organisations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, œuvrant dans le département ;**

Titulaire : Mme Gwladys LEROY, Directrice-adjointe de l'Union départementale des associations familiales d'Eure-et-Loir (UDAF)

Suppléante : *Mme Annie SALAÜN, représentante des familles à l'UDAF*

Titulaire : Mme Mariam HASSANPOUR, Directrice technique, GIP Relais Logement

Suppléante : *Mme Hélène FALGUIERE, Cheffe de service au FAC*

**5° - Représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département et de représentants désignés par les instances mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles ;**

Titulaire : M. Denis MAZOYER, Délégué départemental du Secours Catholique

Suppléant : *Mme Marie-Antoinette MAUBAN, Croix Rouge Française*

Titulaire : M. Alain LHEMERY, Croix Rouge Française

Titulaire : Mme Sanae EL KHEBBAZ, Cheffe de service du Centre d'accueil et d'orientation du FAC, SIAO

Suppléante : *Mme Catherine GAGELIN, Directrice-adjointe au FAC, SIAO*

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure et Loir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale  
et de la Protection des Populations



Thierry PLACE